



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des retraités et veuves issus du secteur minier

Question écrite n° 15104

Texte de la question

M. Xavier Paluszkiwicz interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé quant à la situation des retraités et veuves issus du secteur minier et à leurs difficultés d'accès aux soins et de prise en charge financière. La 3e circonscription de Meurthe-et-Moselle compte une large population de retraités et veuves issus du secteur minier. Les différents accords prévoient que ces personnes peuvent se faire soigner, au sein de dispensaires de proximité, par un médecin apte à les prendre en charge. Or le dernier médecin répondant à cet impératif, alors basé à Tucquegnieux au sein du dispensaire, a été muté. Depuis, son remplacement n'est pas assuré. Cet état de fait place la population des retraités et veuves de mineurs du bassin de Tucquegnieux/Piennes face à de grandes difficultés pour se faire soigner. Ce sont essentiellement des personnes âgées, parfois handicapées, aux revenus modestes et le plus souvent, peu mobiles, qui sont touchées par ce contexte. Dès lors, il lui demande quelles solutions pourraient être apportées afin de permettre à ces personnes qui ont travaillé toute leur vie, dans des contextes qui ont pu affecter leur état de santé, de bénéficier de soins de proximité et d'une prise en charge en regard avec leurs moyens financiers très modestes.

Texte de la réponse

Le régime minier de sécurité sociale, au travers de son offre de santé Filieris, est un acteur important du bassin houiller. Filieris a pour vocation de mettre en œuvre une offre de soins de proximité au profit des ressortissants du régime minier mais aussi de l'ensemble de la population des territoires au sein desquels il est implanté, en conformité avec les orientations de la Stratégie nationale de santé, du Projet régional de santé (PRS) et de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2021 conclue entre l'Etat et la Caisse nationale autonome de la sécurité sociale dans les mines. Les patients de Tucquegnieux, qui compte 2 500 habitants, ont accès à trois médecins libéraux et un médecin du régime minier. Après le départ volontaire de ce dernier vers un autre centre de santé, il a été recherché activement un remplaçant. Les efforts déployés par Filieris ont permis de recruter un nouveau médecin titulaire, qui a pris ses fonctions au centre de santé Filieris de Tucquegnieux depuis le 5 novembre 2018. Pendant la vacance du poste, qui aura duré une année, la continuité de la prise en charge a été assurée par des vacations de médecins-remplaçants et de médecins du régime minier.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Paluszkiwicz](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15104

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 février 2019

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11330

Réponse publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1707